



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 06 JUILLET 2023

Date de convocation du Conseil : 30 juin 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 12 juillet 2023

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme NABETH, Mme PENARD, Adjoint, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN, Mme COCCO, M. VIZADES, Mme DELEUZE, Mme ASTIER, M. THERRAS, Mme BATISTA, M. ARGANT, Mme CREDOZ, Mme JAMBON, Conseillers,

Excusés : M. SCHROLL (procuration à M. AMOROS), M. RABEHI (procuration à M. DA SILVA DIAS), M. WANTERSTEN (procuration à M. DANIELIAN), M. DESVERGNES (procuration à Mme CREDOZ), Mme ROUX-MOURADIAN (procuration à M. ARGANT) M. ABRIAL,

Absents : M. BONET, M. NAAMANE.

=====
Objet : Adaptation des modalités d'inscription pour les PASS activités du Centre aquatique Camille Muffat pour la saison 2023-2024

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le projet de grille tarifaire joint en annexe,

VU l'avis de la commission Développement actif et dynamique en date du 26 juin 2023,

CONSIDERANT que des dysfonctionnements techniques au Centre aquatique ont engendré la fermeture de trois bassins, la réalisation d'un diagnostic technique global du bâtiment et une réorganisation de son exploitation,

CONSIDERANT que la Commune à la volonté de maintenir l'ouverture du bâtiment en garantissant l'accueil le plus large possible des différents publics (scolaires, activités municipales, associations, structures et grand public), en réalisant des travaux sur le bassin d'apprentissage en vue d'une réouverture pour la rentrée scolaire 2023,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'adapter les modalités d'inscription afin d'accompagner au mieux les abonnés souhaitant s'inscrire aux activités municipales pour la saison 2023-2024 comme suit :

- Suppression du PASS 27 séances,
- Adaptation du PASS 9 séances avec un tarif dégressif, valable uniquement pour l'achat d'un second PASS pour un conjoint et/ou un 2^{ème} enfant,
- Maintien du tarif à la séance (validé au Conseil municipal du 07 décembre 2022),

CONSIDERANT qu'à titre exceptionnel, les inscriptions aux activités municipales se dérouleront uniquement entre le 28 août et le 07 septembre 2023,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **AUTORISER** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement Monsieur MERCADER, à appliquer ces nouvelles modalités d'inscription avec de nouveaux tarifs, présentés en annexe, pour la saison 2023-2024,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur MERCADER à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.



| | |
|-------------------|---|
| POUR | 32 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme NABETH, M. SCHROLL (par procuration), Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN, M. RABEHI (par procuration), Mme COCCO, M. VIZADES, Mme DELEUZE, Mme ASTIER, M. THERRAS, Mme BATISTA, M. WALTERSTEN (par procuration), M. DESVERGNES (par procuration), Mme ROUX-MOURADIAN (par procuration), M. ARGANT, Mme CREDOZ, Mme JAMBON |
| CONTRE | |
| ABSTENTION | |

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRÉ DES DELIBERATIONS.



Madame le Maire,

L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.